

Compte-rendu de réunion constitutive de l'association

Mercredi 27 juin à 19h à la salle d'animation de Grézieu-la-Varenne1 – Historique de la création de l'association

L'association « Parrainage Lyon-Madagascar » , créée en 1999 en tant qu'antenne de l'association de Montpellier puis autonome de puis 2002 a pris trop d'ampleur (on compte à ce jour environ 270 parrains et marraines répartis sur toute la région Rhône-Alpes) .

Il n'a pas été possible de restructurer l'association en fonction du nombre de ses membres et des villes de Madagascar sur lesquelles l'association intervient.

Certaines actions d'urgence très importantes, autres que le parrainage ne sont pas actuellement rendues possibles de par les statuts de l'association.

Il a donc été décidé par certains membres de l'association « Parrainage Lyon-Madagascar » de fonder une autre association à plus petite échelle et pouvant intervenir dans le cadre de l'article 2 des statuts modifiés ainsi : "cette association a pour objet de créer des parrainages directs destinés à permettre l'éducation et la subsistance d'enfants de familles pauvres dans les pays du Tiers-Monde. Priorité sera donnée aux femmes assumant seules leur famille, afin qu'elles puissent scolariser, loger et nourrir convenablement leurs enfants. Les parrains et marraines seront mis en contact direct avec leur filleul pour un financement qui sera versé intégralement par l'association sur un compte ouvert au nom de la filleule ou du filleul éventuel. Ce compte sera géré seulement par la maman ou le représentant légal de la famille en cas d'incompétence ou d'inaptitude juridique. Ces parrainages seront gérés en Europe par des responsables d'antenne , toujours bénévoles.

Des institutions (écoles, orphelinats, dispensaires ou autres) oeuvrant pour l'aide à l'éducation, à la santé ou en général à tout ce qui concourt au développement des enfants pourront également, à titre exceptionnel, faire l'objet d'une aide ponctuelle de « Solidarité Bidonvilles Madagascar."2 – Buts de l'association

Comme précisé ci-dessus dans l'article 2, les objectifs de l'association restent avant tout le parrainage de femmes seules afin de les aider à nourrir et éduquer leurs enfants. Un accompagnement par une (des) assistante sociale des mères parrainées , rémunérée par l'association , se fera de façon régulière à savoir toutes les semaines.

Les actions de parrainages restent localisées sur Tananarive.

Des actions d'urgence seront réalisées lorsqu'elles sembleront nécessaires (réparations d'habitats suite à intempéries par exemple …)

Des aides ponctuelles sont rendues possible lorsque nécessaires : "coups de pouce" à les institutions telles que écoles, orphelinats, dispensaires... pour des projets particuliers et de façon exceptionnelle.3 – Siège social

Il est fixé au :15 Avenue Emile Evellier
69290 Grezieu la Varenne 4 – Nom de l'association

Les personnes présentes ce soir trouvent un accord pour "SOLIDARITE BIDONVILLES MADAGASCAR"5 – Fixation du montant des cotisations et des parrainages

La cotisation annuelle s'élève à 30 €

Le montant mensuel d'un parrainage s'élève à 22 € 6 – Election des membres du Conseil d'Administration et du Bureau

Le bureau est constitué des personnes suivantes :

Président : Jean-Pierre VERDIER / Vice-Président : Ivan BLES-GAGNAIRE

Trésorier : Denis LIBERT / Trésorière adjointe : Hélène VERDIER

Secrétaire : Geneviève TRUC / Secrétaire adjointe : Claire AYOUB

Autres membres :

Nicole JAGUT

Dany LEPLAT

Michel LEPLAT

Corinne SARRASIN

Anita SOULIER